



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt et un, le 27 août, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 23/08/2021

Présents : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David.

Pouvoirs : DO ESPIRITO SANTO Nathalie à APPY Carole,
DUBORPER Sabrina à BRAAK Laurent.

Absents : BIGEONNEAU Didier, RUMEAU Frédérique.

Nombre de suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

M. Olivier Léon a été élu secrétaire de séance.

2021/31 Engagement du projet socle numérique de l'école.

Monsieur le Maire rappelle que, dans sa délibération 2021/08 du 12 mars 2021, le Conseil a délibéré sur l'opportunité de solliciter une subvention pour renforcer le socle numérique de l'école dans une classe. La demande de subvention a été accordée.

La municipalité de Corronsac a obtenu une subvention pour ses 4 classes.

La nouvelle classe de C.P. bénéficierait de cette installation de matériels interactifs de vidéo-projection et d'un tableau numérique interactif en cohérence avec les équipements mis en place à l'école de Corronsac.

La délibération prise par le Conseil portait sur le montage du dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire propose aux élus de voter l'engagement du projet, conformément aux termes de la convention proposée par le ministère de l'éducation nationale, dont les principaux éléments sont repris ci-après :

- Date prévisionnelle de début de déploiement : le 30/08/2021
- Date prévisionnelle de fin de déploiement : le 16/12/2022

La date prévisionnelle de fin de déploiement ne peut pas excéder la date de clôture du Plan de relance (31 décembre 2022).

- Coût total collectivité (T.T.C.) pour l'ensemble du projet : 3 938,00 € dont subvention de l'État demandée : 2 550,00 €.
- Coût total collectivité (T.T.C.) sur le volet équipement : 3 500,00 € dont subvention de l'État demandée : 2 450,00 €, soit un taux de subventionnement sur ce volet de 70 %.
- Coût total collectivité (T.T.C.) sur le volet services et ressources numériques : 438,00 € dont subvention de l'État demandée : 100,00 €, soit un taux de subventionnement sur ce volet de 22,83 %.

La part de financement de la commune s'élève à 1 726 € (1 338 € pour le matériel et 338 € pour les services numériques).

Où l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de s'engager sur le projet de renforcement du socle numérique de l'école selon les termes présentés ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture 31/08/2021.
Rendu exécutoire le 31/08/2021.
Affiché le 31/08/2021.**

Le Maire, Laurent BRAAK.

